

Ordonnance  
 Des generaux des Monnoies  
 Qui regle la frue d'un marc d'arg.  
 Du 6. Mars 1350.

Nous vous mandons que  
 vous cloiez toutes les boestes  
 d'arg. de six liures tournois  
 et faites nouvelles boestes, et  
 nouveaux papiers de destiuranes  
 et de balances, et faites en  
 payer aux marchands a droit  
 tout de papier tout ce qu'il leur  
 sera due de deniers que  
 vous aurez comptans et de ce  
 qui sera esfers deuant leur  
 Monnoies Et ce fait faire  
 tantost convenir par des. tous  
 tous les chargeurs de March.  
 frequentans la dite Monnoye.

et leur Dittes qui'ils auront pour  
Chaeuz marc d'argent qui'ils  
apporteront en la Dittée Monnoye  
tant en blanc comme en noir  
six liures huit sols tournois  
et vous garder nous enuoyez  
tantost ces lettres veüe toutes  
les boestes de la D. & Monnoye  
les plieries si aucunes en  
aués, et le maître pour Compter  
ou personne pour luy qui aye  
puissance de ce faire et luy  
Dittes bien acertes que se ainsi  
ne le fait nous leuoyerons  
quevre a soy très grand dommage  
et nous nous enuoyes vos droictes  
papiers originaux de desliurances  
toutes fois que nous nous  
enuoyés a aucunes boestes, et

ausy y nous enuoyes sans defaill  
 la Coppie de tous les achats  
 que le maître a fait depuis le  
 temps que le roy a payé le Cuivre  
 de ce pied present et les sommes  
 faites sur chacune partie de  
 Marchand, affin que nous en  
 puissions Compter au dit maître  
 de ce qui deb luy sera pour  
 Cause d'iceluy Cuivre enroulé  
 refermez combien il sera venu de  
 billon et la d. e Monnoye pour  
 Cause d'icelle Piece et toutes fois et  
 quantes que vous nous escriuerez  
 lettres auennes, si vous escriuez  
 vos noms et ausy de la Monnoye  
 a point et de Hommage et par  
 Combien de temps et la Cause  
 pourquoy et toutes les choses  
 dessus dites et chacunes d'icelles

faites si diligemment de telle  
manière que par vous ny aye  
deffault car s'il y estoit boyd  
prendroit du tout a Voue Escript  
a Paris es la Chambre des monnoies  
le 6.<sup>e</sup> Mars l'anz 1350. 1.